



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2026-341 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2007-226 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 juin dernier, le règlement n<sup>o</sup> 2026-341 relatif aux règles de contrôles, de suivi budgétaire et certaines délégations, ce règlement abrogeant le règlement n<sup>o</sup> 2007-226.

Qu'en conséquence, le règlement n<sup>o</sup> 2026-341 entre en vigueur ce 15 juin 2026. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur notre site Internet dans la section « Services aux citoyens » à l'onglet « Règlements municipaux » ou au bureau de l'hôtel de ville situé au 1, 2<sup>e</sup> Avenue, durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Forestville, ce 15 juin 2026

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe